

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas seulement le cas des députés. Il y a les membres des assemblées législatives. En Nouvelle-Écosse, les magistrats provinciaux ont droit à une pleine pension au bout de 15 ans.

Je demande à mon collègue s'il ne croit pas qu'il est juste qu'après avoir été député pendant un certain temps, ou une personne qui occupe une autre carrière, on n'ait droit à une pension qui permette plus ou moins de maintenir le niveau de vie dont on jouit pendant sa carrière, soi-même ainsi que sa famille.

Je sais que la question de l'indexation l'intéresse et l'inquiète et je ne m'oppose pas du tout à ce qu'il a dit.

• (1800)

Je voudrais aussi savoir ce qu'il pense des observations qui ont été faites par des organismes tels que la National Citizens Coalition, qui mettent l'accent sur les cas les plus complexes et les utilisent pour s'en prendre au principe de base, selon lequel au moyen du revenu différé on accorde un certain avantage à des gens qui en fin de carrière prennent leur retraite.

Je me demande si mon collègue est d'accord avec le principe fondamental du régime de retraite.

M. Nowlan: Je remercie mon collègue de Halifax-Ouest pour ses questions.

Tout à l'heure, dans ma réponse au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre lorsqu'il a proposé que la motion soit mise aux voix afin que nous ne puissions proposer aucun amendement, j'ai dit ce que je pensais au sujet des pensions.

C'est pour moi une question théorique étant donné le temps et les années que j'ai passés ici, et je me sens, comme d'autres de mes collègues, quelque peu gêné de parler de nos pensions. Je suis heureux que le président du Conseil privé nous ait donné une idée—j'aurais souhaité qu'il s'engage un peu plus et qu'il nous donne une idée plus précise du type d'enquête qui doit avoir lieu, du moment où elle va avoir lieu, des personnes qui vont la mener, plutôt qu'on nous le fasse savoir par une lettre aisément acceptée—parce que cette question nous rend tous un peu nerveux.

Il y a cependant deux points que j'aimerais faire remarquer au sujet des pensions. En ce qui concerne la question du cumul de pension et de traitement, il n'y a aucune raison valable que cela continue.

La question est de savoir si nous devons protéger les droits acquis. Nous avons en effet d'excellents sujets qui servent en vertu de certaines règles qu'on cherche à

changer rétroactivement. Je crois que c'est sur cette question que va porter l'enquête. Quoi qu'il en soit, je pense que dorénavant, les personnes qui seront élues députés ne doivent pas, si elles travaillent pour le gouvernement après avoir été députés, compter toucher une pension à la fois du gouvernement pour leurs années à la Chambre des communes et d'une société d'État ou d'un tribunal quelconque auxquels elles pourraient être nommées.

Je ne vois rien qui justifie le cumul de pension et de traitement. J'espérais qu'un des amendements proposés par le député de Don Valley-Est soit retenu. Nous aurions eu une indication claire, pour l'enquête, qu'il ne faut pas tout mettre sens dessus dessous parce que cela peut s'arranger.

Pour ce qui est des pensions, j'ai déjà dit qu'on pouvait très bien soutenir que les pensions des députés devaient être acquises plus tôt que dans les régimes de pension normaux. Ma mère a été très heureuse que le premier ministre Pearson accorde des pensions aux veuves des députés, parce que celles-ci n'en auraient eu aucune. Après 40 ans passés au service du public, ma mère a eu une pension extraordinaire de 104 \$ par mois.

Je sais parfaitement qu'on s'inquiète des pensions. On a tellement bombardé les gens avec des cas extrêmes qui tiennent d'ailleurs plus de la théorie que de la réalité concrète, que le public pense que, automatiquement, tous les députés touchent une pension après six ans et qu'il y a un très grand nombre d'anciens députés qui ont droit à la pleine pension. Il n'en est rien. Il y a bien des circonscriptions où il n'y a pas eu une pension payée à des députés depuis 40 ou 50 ans parce qu'ils ont toujours subi la défaite les uns après les autres ou parce qu'ils ont été réélus pendant fort longtemps, si bien que les pensions n'ont pas été versées.

Dans le dossier des pensions, il faut donc certainement examiner la question. C'est plutôt sain, étant donné l'attention que le public y prête et l'impression qu'il a que nous avons tous des intérêts à défendre et que nous sommes sur la défensive, qu'un organisme indépendant intervienne. Mais je ne vois pas quel mal aurait causé un vote aux Communes.

M. Parker: Je serai très bref, monsieur le Président. Je veux interroger le député d'Annapolis Valley—Hants, car je comprends à quel point il est exaspéré par la procédure entourant ce qui s'est passé ici. Mais en même temps, à titre de membre du comité, je tiens à lui dire très clairement que s'il avait été présent au comité et s'il avait vu ce